

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2019

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, AUDIGER.

MMES BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, PILARDEAU, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAUTEL, DELAMARRE, VERMON.

ABSENTS REPRESENTES : Mme BONNET par M. BOURGETEAU
M. LENOBLE par M. FOVIAUX

ABSENT : M. DEFLERS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Subventions pour distinctions nationales
3. Subvention exceptionnelle à l'association Ami'Mal
4. Subventions exceptionnelles
5. Tarifs de l'Espace Jeunesse
6. Rétribution pour la réalisation de graff
7. Création d'une régie « actions sociales et culturelles »
8. Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France
9. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise
10. Vente de parcelles de la ZI Nord à la Communauté de Communes du Plateau Picard
11. Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage
12. Convention de partenariat COLORFUL
13. Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif
14. Convention de mandat avec la SAO pour la réalisation d'un complexe aquatique
15. Convention de prestation de service avec la Communauté de Communes du Plateau Picard
16. Pour communication : rapport d'activité 2018 du Syndicat Energie de l'Oise SE60
17. Désignation d'un délégué au syndicat de l'Ecole de Musique
18. Modification de certaines commissions
19. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 14 juin, sans modification.

M. DESMEDT demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de Mme Lucette **NOUAUD**, ancienne conseillère municipale et de M. Yves **HONORE**, ancien adjoint.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Subventions pour distinctions nationales

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal, comme chaque année, de récompenser les associations qui se sont distinguées au niveau national en leur attribuant une subvention exceptionnelle de 200 €.

Il s'agit des associations suivantes :

- Moto Club St Just Wheeling Club
- Société de Tir l'Alerte
- Sprinter Club du Val d'Arré
- Dojo Saint Justois
- Tarot Club Saint Justois

VOTE : UNANIMITE

3. Subvention exceptionnelle à l'association Ami'Mal

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que l'association Ami'Mal a pris en charge des chats errants pour les stérilisations et le déparasitage.

Afin de rembourser les frais engagés par cette association, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 526,50 €.

VOTE : UNANIMITE

4. Subventions exceptionnelles

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- « **les Pas Pressés** » : 1 500 € pour l'organisation de la course « 6 heures des tortues » qui aura lieu le 17 mai 2020,
- « **le Wheeling Club** » : 1 000 € pour participer aux travaux du terrain de motocross,
- « **le Dojo Saint Justois** » : 500 € pour l'achat d'une friteuse, en remplacement du matériel dérobé dans leur local.

M. **AUDIGER**, membre de l'association « les Pas Pressés », ne prend pas part au vote concernant la subvention aux « Pas Pressés ».

VOTE : UNANIMITE

5. Tarifs de l'Espace Jeunesse

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de l'Espace Jeunesse pour les vacances de la Toussaint 2019 :

VACANCES DE LA TOUSSAINT

- **Sortie You Jump (trampoline parc)**
 - Saint Justois : 15 €
 - Extérieur : 20 €

- **Sortie Speed Park**
 - Saint Justois : 10 €
 - Extérieur : 15 €

- **Soirée Halloween le 31 octobre**
 - 3 € /personne (+ 1 consommation comprise)

CAMP SPORT

Des actions de vente sont menées au Centre Leclerc pour financer le camp sport :

- Tasse de café : 0.50 €
- Verre de jus d'orange : 0.50 €
- Verre de cidre : 1.00 €
- Crêpe au sucre : 0.50 €
- Crêpe confiture ou Nutella : 1.00 €

VOTE : UNANIMITE

6. Rétribution pour la réalisation de graff

M. DESMEDT expose qu'un jeune Saint Justois a proposé ses services pour redonner des couleurs au skate-park et réaliser des graffs pour 3 modules de skate ainsi que pour décorer l'entrée de l'Îlot Z'enfants.

Afin de remercier l'intéressé pour ces réalisations, il propose de lui verser une rétribution de 150 €.

VOTE : UNANIMITE

7. Création d'une régie « actions sociales et culturelles »

Afin de simplifier la gestion comptable, les régies à caractère culturel avec ateliers encadrés par des intervenants et la régie « action sociale » seront regroupées à compter du 1^{er} septembre 2019.

Ainsi la régie « action sociale » deviendra « régie des actions sociales et culturelles ».

Cette nouvelle régie inclura les actions sociales, l'atelier POTERIE et l'atelier PEINTURE.

Les tarifs déjà votés des actions sociales restent inchangés.

Concernant les ateliers peinture et poterie, l'inscription annuelle est supprimée.

Les inscriptions se feront pour un trimestre entier. Toute inscription en cours de trimestre ne sera pas proratisée. Les départs anticipés ne donneront pas lieu à remboursement. Le trimestre est payable à l'avance.

Les règlements intérieurs des ateliers culturels sont affichés sur les sites d'activités.

VOTE : UNANIMITE

8. Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre des projets suivants :

- **Achat de drapeaux commémoratifs** 1 238.00 € HT
- Subvention sollicitée (forfait) 500.00 € HT

- **Création d'un bassin d'apprentissage** 4 320 000.00 € HT
- Subvention sollicitée (forfait) 1 000 000.00 € HT
+ 150 000 € de bonification pour le respect de l'environnement

M. AUDIGER approuve le projet de complexe aquatique et se réjouit qu'il soit éligible aux aides de la Région et du Département.

VOTE : UNANIMITE

9. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre des projets suivants :

- **Création d'un bassin d'apprentissage** 4 320 000 € HT
- Subvention sollicitée (taux communal 33% du montant plafonné) 1 254 000 € HT

- **Création d'une baignade naturelle** 1 180 000 € HT
- Subvention sollicitée (taux communal 33%) 389 400 € HT

- **Etude et VRD du complexe aquatique** 1 200 000 € HT
- Subvention sollicitée (taux communal 33%) 396 000 € HT

VOTE : UNANIMITE

10. Vente de parcelles de la ZI Nord à la Communauté de Communes du Plateau Picard

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que la commune de St Just-en-Chaussée possède 4 parcelles, pour une superficie totale de 4 541 m², situées sur la voie de desserte de la Zone Industrielle Nord. Lors des travaux de voirie réalisés en 2003, ces parcelles avaient fait l'objet d'une division mais la cession n'avait pas été menée à son terme.

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de disposer effectivement des terrains occupés par les voies communautaires, il propose de céder ces parcelles à l'euro symbolique.

VOTE : UNANIMITE

11. Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage

Lors de sa séance du 10 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec l'OPAC relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la commune de St Just-en-Chaussée pour renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privées.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 18 mois.

VOTE : UNANIMITE

12. Convention de partenariat COLORFUL

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que la Société REVOCOAT, filiale de PPG implantée à St Just-en-Chaussée, a proposé de soutenir l'école maternelle du Moulin dans le cadre de son programme d'engagement communautaire appelé COLORFUL Communities.

En effet, l'école maternelle du Moulin a répondu à un appel à projet du groupe PPG, projet qui consiste à embellir la cour de récréation et le jardin, au bénéfice des élèves, par des salariés bénévoles de PPG.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat.

M. DESMEDT précise que par souci d'égalité, la commune mènera un projet similaire à l'école maternelle de l'Abbaye.

VOTE : UNANIMITE

13. Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 2015 avec la commune de Bulles pour la mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 6 heures par semaine.

Au titre de l'année 2019/2020, il est proposé de réduire l'intervention à 4h30 sur la période de 16 septembre 2019 au 26 janvier 2020. A partir du 27 janvier 2020, l'horaire hebdomadaire sera de nouveau fixé à 6 heures.

VOTE : UNANIMITE

14. Convention de mandat avec la SAO pour la réalisation d'un complexe aquatique

Dans le cadre du projet de création du complexe aquatique (baignade naturelle et bassin d'apprentissage), la commune souhaite confier à la Société d'Aménagement de l'Oise le suivi des études ainsi que la réalisation du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mandat fixant les conditions particulières d'intervention de la SAO.

M. **DESMEDT**, en sa qualité de Président de la SAO, ne participe pas au vote. (nombre de votants : 27)

VOTE : UNANIMITE

15. Convention de prestation de service avec la Communauté de Communes du Plateau Picard

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal qu'afin de pourvoir au remplacement de l'agent responsable des Ressources Humaines, actuellement en congé maternité, et en l'absence de renfort possible par le Centre de Gestion, la commune envisage de solliciter la responsable Comptabilité/Ressources Humaines de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Cet agent sera chargé de la liquidation de la paie pendant toute la durée de l'absence prévue.

M. **DESMEDT**, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard, ne participe pas au vote. (nombre de votants : 27)

VOTE : UNANIMITE

16. Pour communication : rapport d'activité 2018 du Syndicat Energie de l'Oise SE60

Conformément à l'article L5211-39, le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

17. Désignation d'un délégué au syndicat de l'Ecole de Musique

Suite à la démission de Mme Sandrine **HAQUET**, conseillère municipale, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nomination d'un nouveau délégué au Syndicat de l'Ecole de Musique.

Il est proposé de désigner Mme Fabienne **VERMON**.

VOTE : UNANIMITE

18. Modification de certaines commissions

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme Sandrine **HAQUET**, conseillère municipale démissionnaire, au sein de certaines commissions et suite à l'installation de la nouvelle conseillère municipale, il est proposé de modifier les commissions municipales comme suit :

COMMISSION TRAVAUX

- Frans DESMEDT
- Bernard DUBOUIL
- Laurette BRUNET
- Bertrand HAMOT
- Patrick CONVERS
- Guylaine FERNANDES
- Pascal BOURGETEAU
- Laurent KWAK
- Pascal FOVIAUX
- Martine BOURGOIN
- **Fabienne VERMON**

COMMISSION JEUNESSE

- Frans DESMEDT
- Catherine BONNET
- Laurette BRUNET
- Bertrand HAMOT
- Martine BOURGOIN
- Francine GODARD-BEGUE
- Christophe CHOQUET
- Julien LENOBLE
- Samuel AUDIGER
- **Fabienne VERMON**

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

- Frans DESMEDT
- Patrick CONVERS
- Bernard DUBOUIL
- Guylaine FERNANDES
- Martine BOURGOIN
- Aya N'KLO
- Christophe CHOQUET
- **Fabienne VERMON**

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** annonce que les inscriptions pour le 1^{er} Camp'Sports sont closes. Ce sont 24 enfants qui profiteront d'un mini-séjour à Merlimont du 21 au 25 octobre prochain. De nombreuses activités seront proposées : judo, pétanque, danse, basket, vélo, football, tennis de table, athlétisme... pour une participation de 100 €.

Par ailleurs, il adresse ses félicitations à l'Acles section Raid Aventure pour le succès rencontré lors de l'Orient'Oise qui s'est déroulé les 7 et 8 septembre dernier.

M. **RAUZIER** rappelle les dates des prochaines manifestations culturelles :

- la Compagnie Théâtrale de Verneuil proposera sa pièce de théâtre « Coups de foudre » le samedi 21 septembre
- le Salon des Arts aura lieu les samedi 12 et dimanche 13 octobre à la salle des fêtes, le vernissage est prévu le samedi à 11h45
- une sortie au Théâtre du Beauvaisis est proposée le lundi 18 novembre pour assister au concert de blues de la guitariste Sue Foley
- l'Orchestre de Picardie se produira le dimanche 15 décembre à la salle des fêtes

M. **DESMEDT** informe des manifestations à venir :

- à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la libération de Saint Just, une cérémonie en l'honneur de trois familles américaines dont les aïeux aviateurs ont été sauvés par la résistance locale aura lieu le samedi 14 septembre à 11h00
- l'inauguration du calvaire rue de Montdidier, à l'initiative de la Société Historique, est prévue le samedi 21 septembre

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux qui ont eu lieu :

- les travaux d'enrobé du parking du Moulin sont achevés
- les travaux de rénovation de la cour de l'îlot z'enfants (clôture et enrobé ainsi que le parking attendant) sont finis
- le préau de l'école maternelle du Moulin a été repeint et les tracés de jeux au sol ont été refaits
- un chemin piétonnier habilité « Personnes à Mobilité Réduite » a été aménagé entre l'Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes « La Maison des Acacias » et la zone commerciale
- les travaux de sécurisation de la rue Carnot viennent de s'achever
- le sol du jeu « le bateau corsaire », situé dans le parc de l'Abbaye a été refait

Par ailleurs, il fait part des informations suivantes :

- à compter de la semaine prochaine, l'Opac lance des travaux de rénovation de ses bâtiments au Moulin, pour une durée de douze mois
- deux réunions publiques relatives à la concertation pour le SAGE Brèche auront lieu les 18 et 25 septembre, respectivement à Montreuil sur Brèche et Breuil le Vert
- une réunion concernant les nouvelles règles de tri, applicables au 1^{er} octobre sur le Plateau Picard, aura lieu le mercredi 18 septembre à 18h30 à la salle des fêtes

M. **DESMEDT** explique qu'en effet, à compter de cette date de nouvelles règles de tri, imposées par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise qui est compétent pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans le Département de l'Oise, entreront en application sur le Plateau Picard.

Le SMDO a réalisé un nouveau centre de tri, situé à Villers Saint Paul, pour un coût total de 25 millions d'euros. Cet investissement colossal, qui a pour objectif de trier et recycler les déchets et ainsi éviter au maximum leur enfouissement, se traduit malheureusement par une hausse de 10 % (soit environ 200 000 euros) du budget déchets de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Néanmoins, bien qu'elle ne soit pas responsable la Communauté de Communes du Plateau Picard a absorbé cette hausse sur son budget général.

M. **CONVERS** fait un point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs sont en légère baisse pour les maternelles et en légère hausse pour les élémentaires. L'effectif moyen par classe est de 25 enfants. Il signale que cette année les demandes de dérogations des élèves extérieurs ont diminué. Cela s'explique par l'augmentation des services (périscolaire, cantine...) proposées par les communes.

M. **DESMEDT** précise que Saint Just en Chaussée n'a pas la volonté de vider les écoles des communes voisines. Il rappelle que les dérogations sont acceptées à titre tout à fait exceptionnel lorsque la situation le nécessite : regroupement de fratrie, présence de grands-parents ...

M. **HAMOT** demande si la nappe phréatique a diminué.

M. **DESMEDT** acquiesce mais précise que cela reste infime sur la nappe de St Just en Chaussée. Toutefois, le Préfet a appelé la population à être vigilant et à économiser l'eau.

M. **CHOQUET** indique qu'il a participé au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel qui a eu lieu le lundi 9 septembre et informe de leur taux de réussite à la série générale du Diplôme National du Brevet qui s'élève à 85 % dont 60 % avec mention. Ce sont de superbes résultats à mettre en perspective avec ceux de l'académie qui sont de 87 % et ceux nationaux qui sont de 85 %. Les résultats de la série professionnelle avoisinent, quant à eux, les 100 %.

Cette année, les effectifs sont en légère augmentation.

Il tient à souligner le dynamisme des membres de l'équipe pédagogique et des enseignants ainsi que leur investissement constant qui permettent la mise en place de nombreux projets éducatifs, culturels...

Depuis fin août, le collège accueille un nouveau principal, M. Xavier **SYLVAIN**.

Mme **LOBBE** rappelle que le vide dressing organisé par l'association Amitié Saint Just Slovaquie aura lieu le samedi 14 septembre, à la salle des fêtes.

De plus, elle fait part d'une demande des personnes âgées transportées par le minibus de la ville pour se rendre au marché, qui sollicitent la mise en place d'un abri avec des bancs sur la place du marché afin d'éviter de remonter à la mairie pour attendre le minibus.

Par ailleurs, elle se réjouit de l'installation du nouveau panneau lumineux à l'angle de la mairie. L'ancien panneau sera, quant à lui, installé au feu tricolore en bas de la rue de Paris.

Mme **PILARDEAU** souhaite savoir où en sont les travaux de réparation de la fuite de gaz, qui a eu lieu il y a quelques semaines rue de Montdidier.

M. **DESMEDT** explique que les travaux qui ont été menés par GRDF sont terminés. GRDF a confié le soin à un de ses sous-traitants de reboucher le trou. Malheureusement, cela n'a pas été fait malgré les relances insistantes de la mairie. M. **DESMEDT** déplore cette situation dangereuse.

En réponse à Mme **BOURGOIN** qui s'interroge sur la présence de marquage sur les trottoirs, M. **DESMEDT** répond que cela est lié à la fuite de gaz qui a eu lieu hier, Impasse de l'Abbaye, et qui a été réparée tout de suite.

Mme **FLAGOTHIER** annonce que la sortie à Paris organisée par le CCAS le lundi 8 juillet a été un franc-succès.

Mme **VERMON** souhaite que les allées du cimetière soient numérotées.

M. **DESMEDT** répond que cela va être réalisé.

Mme **FERNANDES** sollicite l'installation de bancs ainsi que la plantation d'arbres au cimetière.

M. **DUBOUIL** fait remarquer que de plus en plus de riverains demandent de couper les arbres aux abords du cimetière afin qu'ils n'y aient plus de feuilles à ramasser.

Mme **BAPAUME** a constaté que des personnes organisaient des barbecues dans le parc Jean-Pierre Braine et demande qu'un panneau interdisant les barbecues soit installé.

M. **DESMEDT** répond que cela est déjà interdit par arrêté préfectoral.

Mme **DELAUTEL** informe que la rentrée de l'école de musique a eu lieu mercredi. On ne dénombre pas moins de 70 inscrits en cours individuels, 5 classes orchestres. Tous les ateliers sont complets à l'exception du violoncelle et de la trompette où il reste quelques places.

Mme **GODARD BEGUE** s'interroge sur l'arrivée prochaine des dentistes au sein de la maison médicale.

M. **DESMEDT** répond qu'une approche est en cours, une dentiste est prête à venir. Les travaux sont finis et les conditions sont favorables à l'accueil d'un dentiste.

Mme **GODARD BEGUE** ajoute que les vols de jardinières au cimetière persistent.

M. **DESMEDT** informe que :

- à l'occasion du traditionnel « pot des enseignants » qui aura lieu le vendredi 18 octobre, les bacheliers seront mis à l'honneur ainsi que les personnes qui ont participé à l'opération « Zéro Mé GO ! »
- le restaurant le Régal & Vous a ouvert ses portes le mardi 10 septembre
- l'agence Supplay vient de s'installer rue de Beauvais
- la société PPG va agrandir ses locaux de 2 900 m²
- le centre de contrôle technique Point S projette de construire un nouveau bâtiment
- la société Valrecoise a pour projet d'agrandir leur structure

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h50.